

SAINT GAL SUR SIOULE

Numéro 26
Janvier 2018

Nouveau Paysage de l'entrée de Saint Gal





LE MOT DU MAIRE

Chers concitoyennes, concitoyens, chers amis,

L'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter à vous, à vos proches ainsi qu'à toute votre famille, une bonne heureuse année, de santé, de prospérité et beaucoup de bonheur pour 2018.

2017 est passé, une année de changement pour la gestion politique et administrative de nos communes, de nos communautés de communes, de notre Région et même de l'Etat avec l'élection d'un très jeune président.

Pour la commune certaines compétences ont été confiés à la nouvelle communauté de communes, suite à la loi NOTRe décidée et votée par le gouvernement et nos chers députés du temps de Mr François Hollande (la voirie, l'eau ; Gemapi, l'école, les taps, le tourisme, l'aide à la personne ,CIAS, Epadh) pour les principales compétences.

Pour la Région les décisions sont prises à Lyon avec le mariage forcé de l'Auvergne avec Rhône Alpes.

Pour l'état, notre gestion budgétaire est de plus en plus difficile avec les restrictions des dotations et à partir de 2018 de la suppression progressive de la taxe d'habitation pour beaucoup d'entre nous. Nous ne pouvons qu'encourager ce geste pour tous les contribuables. Mais nous ne savons toujours pas à ce jour comment sera remplacée cette taxe (questions ?)

Pour et gal l'année 2017, la commune continue à vivre, à progresser, à s'embellir. Merci aux différents financeurs (l'Etat, Région, département) pour leurs subventions.

Nous recevons de nouveaux habitants, mais malheureusement beaucoup de maisons sont encore inoccupées et à vendre principalement dans le Bourg.

Merci aux personnes qui en 2017 nous ont aidés, les élus, le personnel communal, les habitants, les artisans pour l'aménagement du bar-restaurant, le crépis de la chapelle de l'église, l'équipe d'insertion de Com/Com pour l'aménagement et la sécurité du chemin des croix et d'autres chemins.

Merci au Conseil Départemental, ses agents et l'entreprise Monteil pour l'aménagement du virage de la route du pont ainsi que de ses abords

Merci aux associations pour les activités de l'année écoulée et elles sont nombreuses, mais il nous manque des bras et des idées pour faire qu'en 2018 ce soit encore mieux !

Merci à tous en vous souhaitant encore une fois une bonne année pleine de projets.

Charles SCHIETTEKATTE

MAIRIE DE ST GAL SUR SIOULE
TEL 04 73 97 45 80-FAX 04 73 97 95 79
E mail : mairie-de-st-gal-sur-sioule@wanadoo.fr
Site Web 63 : www.saint-gal-sur-sioule.fr

Jours et heures secrétariat ouvert au public
Mardi de 14 h à 17 h et Jeudi de 9 h à 12 h -14 h à 17 h
Secrétaire de Mairie : Christine Bergon



Charles SCHIETTEKATTE : Maire
04 73 97 45 17 ou 06 67 15 15 54
Permanence du Maire : mardi et jeudi après-midi **et sur RV**

Georges BOILOT : 1 Adjoint
04 73 97 41 97 ou 06 98 03 27 07
Daniel DE BUE : 2 Adjoint
04 73 97 95 63 ou **07 87 24 80 33**

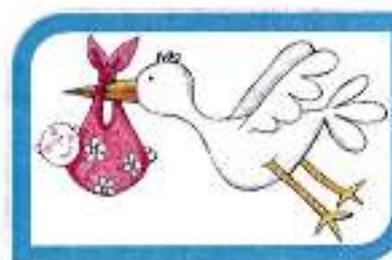
Conseillers municipaux : Sylvie Durantel (le Bourg), Nadège Thomas (Chanvier), Damien Janowicz (Chaux), Patrick Jacquot (le Bourg), Jean-Louis Benay (Chaux), Marie-Noëlle NONY (Chanvier).

Le Conseil Municipal, le Personnel Communal vous souhaitent une bonne année et vous rappellent qu'ils sont à votre service et à votre écoute.

2017

NOS JOIES

....



Naissances

Lina MAMILLI BIANCHI (impasse de la cascade)

7 avril

Nouveaux arrivants

Famille LATALLERIE LEMAIRE Florence (Fréchinoux)

Famille ENAUD Jonathan (Chanvier)

Famille CHAMPOMIER François et Liliane (le Bourg)

Famille LEMOINE Angélis et CAMEL Mégane (Chanvier)

Décès

DHENRY Claude

BICHARD Paul

GAUTIER MOULIN Patricia

DEMEUSE Gabriel

BLANCHET Monique

16 janvier à Vichy

23 avril à Ebreuil

10 août à Paris

21 septembre à Ebreuil

14 novembre à St Gal

Inhumations à St Gal

PERRIN ROSSIGNOL Yvette

FRANCHISSEUR Éric

GENEIX Léopoldina



...ET NOS PEINES

INFOS DIVERSES MAIRIE

RECENSEMENT MILITAIRE : BIENTOT 16 ANS !

En 2018, sont concernés les filles et garçons nés en 2002.

Ils doivent se présenter à la mairie du domicile, dans un délai de 3 mois à partir du jour où ils atteignent l'âge de 16 ans. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

DEPUIS LE 21 MARS 2017

PLUS DE DEMANDE DE CARTE D'IDENTITE A LA MAIRIE DE ST GAL SUR SIOULE (voir ci-dessous liste communes : au plus près ST ELOY LES MINES, ST GEORGES DE MONS, ou RIOM (délai très long)



PS : Comme indiqué dans les vœux du Maire du 13 Janvier, la mairie est à votre disposition aux horaires d'ouverture pour y effectuer vos demandes de documents administratifs sur ordinateur.

ENCOMBRANTS

Lors des journées des villages, plusieurs d'entre vous, nous ont questionné sur la collecte des encombrants qui n'est plus réalisée par le SICTOM.

Afin de satisfaire vos demandes, nous souhaitons connaître le volume des encombrants pour faire établir un devis auprès des Ets Echalié.

A cet effet, nous joignons une fiche que vous voudrez bien remplir, nous ne prenons pas les déchets d'Equipement Electrique Electronique (cuisinière, lave-linge, réfrigérateur, congélateur, TV, ordinateur), qui doivent être déposés à la déchetterie d'Ebreuil, ainsi que les pneus.

Une participation sera demandée aux administrés selon le devis présenté.

Merci de répondre par oui ou non dans les cases avant Fin Février.

Nom :	N° de Tel :
Adresse :	
Canapé, fauteuils :	Bois :
Table, chaise :	
Lit, sommier, matelas :	Déchets dangereux (peintures et autres) :
Autre meuble :	piles et batterie :
ferraille :	Autres à préciser :
Plastiques :	
Cartons :	

Nous vous contacterons pour évaluer le volume.

Les comptes rendus sommaires 2017 du Conseil Municipal



Réunion du Conseil Municipal du 14 Mars

PRESENTS : Charles SCHIETTEKATTE, Maire, BOILOT Georges, DE BUE Daniel, Adjoint, THOMAS Nadège, BENAY Jean-Louis, DURANTEL Sylvie, JACQUOT Patrick.

Absents et excusés : NONY Marie-Noëlle (procuration à Daniel DE BUE), JANOWIEZ Damien (procuration à Charles SCHIETTEKATTE)

Approbation par le Conseil du compte rendu du 8 décembre 2016

Proposition de transfert de compétence URBANISME à l'intercommunalité

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la loi ALUR (accès au logement et à un urbanisme renoué) du 24 Mars 2014 prévoit que les Communautés de communes deviennent automatiquement compétentes, à partir du 27 mars 2017, en matière de PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale. Cette compétence sera rajoutée au bloc de compétence « aménagement de l'espace ». La décision du transfert de cette compétence est automatique sauf opposition des communes dans les conditions suivantes :

- 1) Au moins 25 % des communes de l'intercommunalité représentant au moins 20 % de la population doivent s'opposer
- 2) Avoir délibéré dans la période du 01/01/2017 au 26 mars 2017 en faveur ou non de ce transfert (ni-avant, ni-après)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de **S'OPPOSER** au transfert de la compétence en matière de PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu, ou de carte communale à la Communauté de communes COMBRAILLES, SIOULE et MORGE.

Le Conseil à l'unanimité approuve cette proposition

Demande de retrait du SMADC de la commune de Saint Julien Puy Lavèze

La demande de retrait de la commune de St Julien Puy Lavèze a été approuvée par le comité syndical du SMADC. Il appartient donc aujourd'hui aux collectivités adhérentes au SMADC des Combrailles de se prononcer. Après lecture de la délibération en date du 16/12/2016 du SMADC et après en avoir délibéré, **le conseil approuve le retrait de la commune de St Julien Puy Lavèze.**

Délibération complémentaire pour le changement de l'intitulé des indemnités des élus

A la demande de M Gras Percepteur à Combronde, il est demandé aux communes de produire une délibération complémentaire indiquant qu'à « compter de 01/01/2017, les indemnités des élus de la commune sont fixées par référence à l'indice terminal brut de la fonction publique en vigueur », afin d'éviter toute ambiguïté d'interprétation par le juge des comptes pour le montant attribué aux élus

entre l'indice 1015 ou l'indice brut terminal de la fonction publique qui va changer chaque année jusqu'en 2020. **Le conseil approuve à l'unanimité.**

Embauche temporaire

Monsieur le Maire indique au conseil que notre employé David Thore est en arrêt maladie depuis le 15 février 2017 et que la reprise du travail doit être effective le 27 mars 2017, sauf prolongation ! Les travaux ont pris du retard (il faut terminer le point propre et poser les plaques et numéros des rues) ainsi que la tonte des espaces verts qui va commencer sous peu. Dans l'attente de reprise de l'employé, il est nécessaire d'embaucher et de prévoir le rattrapage des travaux. Deux solutions : l'embauche en direct ou par le biais d'une association de réinsertion. Nous avons rencontré l'ADEF de Combronde qui propose de mettre à disposition une personne au tarif horaire de **16.98 € net**. Cette solution est bien plus chère que l'embauche en direct, mais elle nous dégage de toutes les formalités administratives et nous permet de faire des contrats courts renouvelables selon nos besoins. Après en avoir délibéré, **Le conseil approuve à l'unanimité.**

Questions diverses :

Le conseil souhaite que l'on informe nos administrés sur le projet d'investissement du bar restaurant, avant le vote du budget en avril.
L'ordre du jour est clos, la séance est levée à 21 Heures.

Séance du Conseil Municipal du 12 Avril

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

PRESENTS : Charles SCHIETTEKATTE, Maire, BOILOT Georges, DE BUE Daniel, Adjoints, THOMAS Nadège, BENAY Jean-Louis, DURANTEL Sylvie, JACQUOT Patrick, NONY Marie-Noëlle, JANOWIEZ Damien.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

- BUDGET COMMUNAL

Recettes de fonctionnement	197 043.22 €	
Dépenses de fonctionnement	167 745.49 €	
Excédent de fonctionnement antérieur	38 186.95 €	
Excédent de fonctionnement		67 484.68 €
Recettes d'investissement	62 584.56 €	
Dépenses d'investissement	43 520.11 €	
Déficit d'investissement antérieur	14 067.18 €	
Déficit d'investissement		2 081.73 €

Résultat de clôture pour 2016 : 65 402.95 €

- BUDGET ANNEXE : BAR

Recettes de fonctionnement	0 €	
Dépenses de fonctionnement	244.89 €	
Excédent de fonctionnement antérieur	2 172.45 €	
Excédent de fonctionnement		1 927.56 €
Excédent d'investissement antérieur	0 €	
Dépenses investissement	1 500.00 €	
Reste à réaliser au 3.12.2016	1 500.00 €	
Déficit d'investissement		2 081.73 €

Résultat de clôture pour 2016 : 1 072.44

- **BUDGET CCAS** : 681 € excédent (reporté au BP Commune)

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Budget communal

Il s'équilibre en recettes et dépenses :

- **en fonctionnement** : 232 275.95 €

Subventions aux associations : 300 € pour le comité des fêtes, 300 € la chasse, 300 € le club de l'Amitié, Association Patrimoine 300 €, Pompiers Menat 110 €, le festival Ernest Monpied 200 €.

Le bon de sortie du Syndicat Intercommunal de voirie de Menat demandée à la Commune est de 2471 € sur 3 années.

- **en investissement** : 31 789.00 €

En investissement, le Conseil envisage d'effectuer les travaux suivants : achat d'une chaudière (bâtiment salle polyvalente), achat d'un lave-vaisselle et armoire (salle polyvalente), création d'un abribus.

Budget bar

Il s'équilibre en recettes et dépenses

- **en fonctionnement** : 10 572.44 €

- **en investissement** : 51 500.00 €

En investissement, le Conseil envisage d'effectuer les travaux de rénovation du bar restaurant communal.

VOTE DU TAUX DES 3 TAXES COMMUNALES : les taux n'augmentent pas à savoir :

TAXE HABITATION : 8.68 %

TAXE FONCIER BATI : 17.85 %

TAXE FONCIER NON BATI : 60.90 % Le produit attendu est de 43 437 €

Séance du Conseil Municipal du 10 Mai

PRESENTS : Charles SCHIETTEKATTE, Maire, BOILOT Georges, DE BUE Daniel, Adjoint, DURANTEL Sylvie, JACQUOT Patrick, NONY Marie-Noëlle, JANOWIEZ Damien.

Absents et excusés : THOMAS Nadège (procuration à DURANTEL Sylvie), BENAY Jean- Louis.

Modification des statuts du SIEG

Certaines évolutions de la législation et de la réglementation imposent une modification aux statuts du SIEG afin d'assurer au Syndicat la sécurité juridique de ses interventions pour les collectivités adhérentes et au profit des usagers des services publics locaux. A cet effet, notre commune doit délibérer afin :

- D'intégrer Clermont Auvergne Métropole et d'acter la création de 13 secteurs intercommunaux d'énergie au titre de la compétence de distribution d'électricité.
- D'approuver le principe de représentation des collectivités membres au titre des compétences optionnelles et notamment l'éclairage public.
- D'approuver le mode de consultation des membres en application des dispositions du CGCT et notamment son article L5211-5. Après délibération, le conseil approuve ces modifications à l'unanimité.

Demande de subvention pour travaux Bar Restaurant Communal :

Le Maire expose à l'assemblée qu'il est actuellement possible de demander une subvention régionale au titre du Contrat Ruralité pour des dossiers en cours pour l'année 2017.

Cette subvention peut représenter jusqu'à 40% du montant de l'investissement.

Les travaux du Bar Restaurant ayant été chiffrés au maximum à 62 243.83€ HT.

Le Conseil décide à l'unanimité de solliciter la Région Auvergne Rhône Alpes pour l'attribution maximum de cette subvention.

Projet de déclassement dans le domaine privé de la commune en vue de son aliénation

Le Maire rappelle que par délibération en date du 6 septembre 2016, le conseil a décidé de déclasser une partie de la voie communale au hameau de « Chaux », suite à la demande d'achat des époux Lejoncour. La division parcellaire ayant été faite par le Cabinet GEOVAL, après en avoir délibéré, le conseil approuve le projet de déclassement de la voie communale et décide le lancement d'une enquête publique et autorise M le Maire à procéder à toutes formalités relatives à ce dossier.

Fin du conseil à 21H30

Réunion du Conseil Municipal du 08 JUIN 2017

PRESENTS : Charles SCHIETTEKATTE, Maire, BOILOT Georges, DE BUE Daniel, Adjoints, DURANTEL Sylvie, JACQUOT Patrick, NONY Marie-Noëlle, JANOWIEZ Damien, Nadège THOMAS, Jean Louis BENAY

Approbation du rapport de la Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées concernant le transfert de la compétence « Voirie » :

Le Maire expose au conseil municipal qu'il convient, à chaque nouveau transfert de compétence, ou dès lors que les conditions relatives aux modalités de révision des attributions de compensation sont réunies, de réunir la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Suite à la procédure de fusion-extension, les 8 communes issues de la communauté de communes du pays de Menat ont rejoint la communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge, qui exerce la compétence « voirie ». La CLECT s'est réunie le 04/05/17 et le rapport a été adoptée à l'unanimité.

Il ressort pour St Gal sur Sioule un transfert de charges pour l'investissement de 11 000 € et pour le fonctionnement de 9 000 €. Le conseil Municipal adopte à l'unanimité le rapport de la CLECT.

Les travaux du bar restaurant communal :

Monsieur le Maire donne au Conseil la liste des entreprises retenues pour ces travaux qui sera annexée au présent compte rendu sous forme de délibération.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le choix des entreprises et les devis présentés.

Etude du Bail commercial :

Monsieur le Maire donne la lecture du projet de bail établi par Me ANCEL.

Au fur et à mesure de cette lecture, plusieurs changements ou rectifications ou approfondissements ont été opérés. Le conseil souhaite une autre lecture de bail pour ne rien oublier, demande faite auprès de la Communauté de Communes. A revoir lors d'un prochain conseil.

Proposition du futur loyer :

Une demande de subvention a été sollicitée au Conseil Régional, et nous avons établi un plan de financement de trésorerie sur 15 ans pour l'obtenir.

La différence entre les loyers perçus et les dépenses doit être supérieur à 25 000 € au bout des 15 ans.

De ce fait les loyers doivent être raisonnables, Monsieur le Maire propose au Conseil, un loyer de 300 € Hors taxes pendant les 3 premières années.

Le Conseil adopte cette résolution.

Demande de ligne de trésorerie :

Toujours au sujet du bar restaurant, une ligne de trésorerie est sollicitée pour faire face aux règlements des entreprises, dans l'attente du versement des subventions.

L'offre du Crédit Agricole a été retenue :

Montant : 30 000 € sur 1 an au taux Euribor 3 Mois + marge de 1.40 % soit actuellement : 1.071 %

Le conseil approuve ce choix et autorise Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Elections législatives :

Instauration du tour de permanence des conseillers

Date réunion des villages :

Il est proposé les 8 et 9 juillet 2017

Informations diverses :

-Suite aux violents orages, des dégâts importants sur nos structures ainsi qu'au Moulin sont survenus. Mr le Maire a contacté la Communauté de Communes (compétence voirie) pour un devis.

- Evocation de la fête du 13 juillet

-Le futur acheteur de la maison de Mr Cohendy sollicite un terrain en face de chez lui pour y implanter une micro-station. (Etude à faire)

Fin du Conseil à 21 Heures 30

Réunion du Conseil Municipal du 30 JUIN 2017

PRESENTS : Charles SCHIETTEKATTE, Maire, BOILOT Georges, DE BUE Daniel, Adjoint, DURANTEL Sylvie, JACQUOT Patrick, NONY Marie-Noëlle, JANOWIEZ Damien, BENAY Jean Louis.

Absente : THOMAS Nadège, excusée.

Convocation des collèges électoraux pour l'élection des Sénateurs :

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que par décret n°2017-1091 du 2 juin, Madame la Préfète convoque les conseillers municipaux afin qu'ils désignent leur délégué et suppléants, en vue des élections sénatoriales le 24 septembre prochain. Après vote, le conseil désigne :

Délégué titulaire : Charles SCHIETTEKATTE : 8 Voix

Délégué suppléant: Georges BOILOT : 8 voix

Délégué suppléant : Daniel DE BUE : 8 Voix

Délégué suppléant : Patrick JACQUOT : 8 voix

Travaux du bar restaurant communal : devis complémentaires

Monsieur le Maire expose au Conseil que des travaux supplémentaires sont nécessaires.

Il présente le devis de Manurenov pour un montant de 2 240 € HT et un devis de l'entreprise Demay pour 2 941.47 € HT. Le conseil municipal après délibération accepte les devis à l'unanimité.

Location BARNUM :

Monsieur le Maire expose que suite à l'achat d'un Barnum de 5 m sur 10 m en remplacement du barnum de la Communauté de communes. Le Maire propose que cette structure bénéficie aux habitants uniquement de St Gal, au tarif de **50 € pour 3 jours avec une caution de 500 €.**

Gratuit pour les Associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

Informations diverses :

Sulte aux violents orages en juin, des dégâts importants sur nos structures ainsi qu'au Moulin sont survenus. Mr le Maire expose que la Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge (service voirie) a présenté un devis de l'entreprise Semonsat pour un montant de 13 142.50 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil :

1) Demande un 2ème devis auprès de l'entreprise Benay

2) Sollicite la Communauté de Communes pour la confection des dossiers de subventions FIC et DETR. Dossier à suivre.

L'ordre du jour est clos, la séance est levée à 21 H 30.

Réunion du Conseil Municipal du 06 septembre 2017

PRESENTS : Charles SCHIETTEKATTE, Maire, BOILOT Georges, DE BUE Daniel, Adjoint, DURANTEI Sylvie, JACQUOT Patrick, JANOWIEZ Damien, BENAY Jean Louis, Nadège THOMAS.

Absente : Marie Noëlle NONY, procuration à Daniel DE BUE.

Implantation de l'abri bus, rendez-vous à 19h sur la place à « Chaux » :

Monsieur le Maire a invité le conseil à se rendre sur place pour le choix de l'implantation de l'abri bus scolaire. Après discussion, avec les parents concernés, le conseil décide que celui-ci sera monté auprès de l'arbre sur la place de chaux.

Travaux du bar restaurant communal : devis complémentaires

Monsieur le Maire expose au Conseil que des travaux supplémentaires sont nécessaires.

Il présente le devis de Mr Arcoutel pour un montant de 1 453.90 € HT. Le devis est accepté à l'unanimité.

Achat d'une chaudière pour la salle polyvalente :

Monsieur le Maire expose que suite aux dégâts des eaux dans la cave (salle polyvalente) en 2016, la chaudière présentait des problèmes pour la remise en marche du chauffage.

Vu son ancienneté, des devis avaient été demandés, mais la commune était dans l'impossibilité d'investir pour son remplacement. Cette chaudière a donc été remise en état pour l'hiver. N'ayant plus de régulation, la consommation de fuel a été en très forte augmentation.

Nous nous sommes rapprochés des installateurs qui avaient fournis en 2016 les devis pour réactualisation. Après études techniques et informations transmises au conseil, le choix s'est porté sur une chaudière à condensation.

Quatre entreprises ont répondu à cette demande :

L'entreprise POLOCHE pour un montant de 8 893.20 € TTC

L'entreprise SAUVE pour un montant de 9 378.44 € TTC

L'entreprise PLOMBIELEC pour un montant de 9 361.20 € TTC

L'entreprise FARGETTE pour un montant de 9 821.20 € TTC

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal accepte le devis de l'entreprise FARGETTE, bien que le plus cher, mais celui-ci offre une garantie de 10 ans sur le condenseur.

Budget Bar Restaurant 2017

Monsieur le Maire expose que suite aux divers travaux supplémentaires effectués, ainsi que pour le LOT Chauffage : achat de 2 poêles (granulés), il est nécessaire d'augmenter la ligne budgétaire 2313/03 d'un montant de 11 500 €, la portant ainsi à 60 000 €.

S'agissant d'une dépense, la recette en contrepartie provient des subventions régionales et Detr (Etat). Le Conseil municipal après avoir délibéré, accepte l'augmentation de la ligne budgétaire.

Devis Benay :

Monsieur le Maire expose que depuis le début de l'année à diverses reprises, l'entreprise Benay a été sollicité, il nous présente ce jour divers devis pour un montant de 2 747.58 € TTC.

Le Conseil après en avoir délibéré, accepte les devis.

Nomination des représentants du SIEG au comité syndical de Manzat

Monsieur le Maire expose que par courrier du 18 août dernier, le SIEG sollicite les communes adhérentes pour la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger au Secteur Intercommunal d'Énergie de Manzat.

Après délibération, le Conseil propose comme délégué titulaire : Damien JANOWIEZ et comme délégué suppléant : Georges BOILOT.

Informations diverses

Urbanisme et instruction droits du sol, Monsieur le Maire expose que la Communauté de communes ainsi que le SMADC veulent intervenir sur cette compétence, suite au retrait des services de l'État au 01/01/2018. Ces instructions ne concernent pas notre commune qui est en RNU et qui continuera à profiter des services de l'État. Aucune délibération n'est nécessaire.

Acquisition de biens immobiliers

Monsieur le Maire expose que notre organisme EPF SMAF sollicite les communes qui envisagent des acquisitions de souscrire au nouveau service de négociation. En effet, L'EpF Smaf se propose de négocier en lieu et place de la commune pour mener à bien les achats immobiliers. Notre commune envisageant l'achat des parcelles jouxtant notre bar restaurant pour l'année 2018, le conseil accepte cette proposition tout en conservant sa décision définitive d'achat.

Questions diverses:

Père Noël Samedi 16 : aucune décision n'est prise à ce jour, recherche d'autres contacts.

Bourse aux jouets : envisageable, à suivre.

Comité des fêtes : Monsieur le Maire expose qu'il a reçu une lettre du comité des fêtes relatant un préjudice financier de 600 € (kermesse) lors de la manifestation du 13 juillet, en cause le feu d'artifice qui n'a pas été tiré suite à la non-livraison du feu d'artifice par la Société PYRAGRIC.

Après discussion, le conseil municipal classe cette demande sans suite.

Encombrants : Monsieur le maire expose que suite aux journées des villages, certains administrés avaient sollicité le retour des bennes encombrants, avant d'envisager ce retour, Monsieur le Maire souhaite qu'une étude soit faite auprès des habitants afin de connaître le volume. Accord du conseil.

L'ordre du jour est clos, la séance est levée à 22 Heures

Réunion du Conseil Municipal du 18 Octobre 2017

PRESENTS : Charles SCHIETTEKATTE, Maire, BOILOT Georges, DE BUE Daniel, Adjoint, DURANTEL Sylvie, JACQUOT Patrick, BENAY Jean Louis, THOMAS Nadège.

Absent : Damien JANOWIEZ et Marie Noëlle NONY.

Travaux Bar-Restaurant communal :

Mr le Maire expose que les travaux sont terminés, que la signature du bail doit intervenir le 20 octobre prochain et qu'il y a lieu maintenant d'installer le chauffage.

Le mode retenu est le poêle à granulés, nous avons reçu plusieurs devis, celui de « Combrailles Chauffage » de St Eloy les Mines est le plus intéressant au point de vue équipement et proximité en cas de problèmes de maintenance. Le devis s'élève à 3 766.67 € pour l'achat de 2 poêles.

Le conseil après en avoir délibéré accepte le devis de Combrailles-Chauffage.

Travaux réfection d'une chapelle dans notre église :

Des travaux de rénovation et de crépissage ont eu lieu en juillet. Ces travaux devaient être effectués par l'Entreprise Manurenov qui s'est trouvée dans l'impossibilité d'entreprendre le crépissage, faute de temps. En cette période estivale, nous ne pouvions laisser en l'état ce chantier, nous avons donc fait appel à l'Entreprise Leclercq-Mestre de St Quintin/Sioule pour finaliser ce chantier.

Le devis se chiffre à 5 497,29 € HT.

Le conseil après en avoir délibéré accepte le devis de l'entreprise Leclercq.

Travaux du garage-préau :

Le Maire rappelle au conseil qu'il y a lieu de planifier pour 2018 le programme d'investissement communal et d'inscrire les travaux prévus pour la transformation du préau-garage en lieu de réception pour la période estivale. Ces travaux se chiffrent à 9 000 €, il sera déposé auprès du Conseil Départemental une demande de subvention au titre du FIC.

Montant de la subvention demandée 30 % : soit 2 700 €.

Après délibération, **le conseil** accepte de faire réaliser ces travaux au titre de l'année 2018 et sollicite la subvention auprès du Conseil Départemental.

Soutien du Conseil à la motion de L'AMRF (association des maires ruraux)

Mr le Maire fait part au conseil de la motion sur « l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité » adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 1/10/2017.

Après lecture faite, le conseil approuve l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF et s'associe solidairement à la démarche de l'association en faveur d'une loi-cadre « Commune et Ruralité ».

Location Bar Restaurant :

Mr le Maire expose que les travaux ont été réalisés à l'intérieur du bâtiment et qu'à ce jour, la commune est prête à relouer les murs et la licence IV.

Mr le Maire rappelle que la demande de location de Mr et Mme Gaillard a été retenue et qu'il y a lieu d'établir un bail commercial pour le local, le matériel et la licence.

Le Conseil, après en avoir délibéré décide d'établir le bail pour une durée de 3 ans et fixe le loyer à 3 600 € l'an et dit qu'il sera perçu à compter du 01 novembre 2017.

Approbation des conditions de sortie de la commune du SIV (Syndicat de Voirie de Menat)

Mr le Maire rappelle que suite au départ de la commune du SIV, une reprise du personnel par la Communauté de Communes avait été évoquée.

Après différents échanges avec la Communauté de Communes, Mme la Présidente du SIV donne connaissance des conditions de remboursement concernant le personnel :

La Communauté de Communes Combrailles Sioule et MORGE s'engage à verser au SIV :

- 1) Une indemnité compensatrice correspondant à la charge d'un 0,5 ETP sur 3 ans soit 17 000 € par an sur 3 ans.
- 2) Une indemnité compensatrice pour le poste de M Cavard pendant 3 ans selon des critères définis.

Le Conseil, après en avoir délibéré approuve les modalités de versements des indemnités par la Communauté de Communes.

Instauration de la taxe d'Aménagement :

Le Maire expose qu'il y a lieu de penser à d'autres recettes financières pour équilibrer le budget communal et propose d'instaurer la taxe d'aménagement sur la commune de ST Gal sur SIOULE.

Le Conseil après en avoir délibéré décide d'instaurer sur l'ensemble de la Commune, la taxe d'aménagement au taux de 1 % sur les constructions et extensions à compter du 1 janvier 2018, valable pour une durée de 3 ans, reconductible avec possibilité de modification du taux tous les ans.

Remboursement transports scolaires :

Le Maire rappelle que depuis 2015, le conseil a décidé d'aider les familles avec une participation aux frais de transports scolaires. Le Maire propose la reconduction de ce remboursement. Il concerne 9 enfants pour l'année scolaire 2016/2017 à hauteur de 71 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré accepte cette reconduction de remboursement des frais de transport au prix indiqué.

Régularisations budgétaires :

Afin de régler la facture Leclercq, il nous faut inscrire un crédit au compte 23131 dépenses investissements de 6 597 € par le débit du compte 615228 dépenses de fonctionnement (autres bâtiments)
Fin du Conseil à 21 H30

Réunion du Conseil Municipal du 06 Décembre 2017

PRESENTS : Charles SCHIETTEKATTE, Maire, BOILOT Georges, DE BUE Daniel, Adjoint, DURANTEL Sylvie, JACQUOT Patrick, JANOWIEZ Damien, BENAY Jean Louis, NONY Marie Noëlle.

Absent : THOMAS Nadège.

Modification des statuts du SMADC :

Le Maire explique que le comité syndical du SMADC des Combrailles réuni le 25/10/2017 a approuvé à l'unanimité la modification du projet des statuts du Syndicat.

Cette modification statutaire vise à adopter le fonctionnement du Syndicat au nouveau contexte réglementaire et territorial avec en particulier la fusion des communautés de communes et la modification des cantons. Le SMADC reste un syndicat à la carte composé de 102 Communes, de 3 Communautés de communes et du Conseil Départemental du Puy de Dôme, il dispose de compétences obligatoires et à la carte. **Le Conseil**, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le projet de nouveaux statuts du SMADC.

Modification des statuts de la Communauté de communes :

Le Maire explique que le conseil communautaire a approuvé en date du 9/11/2017, le projet de modification statutaire n°2, et que les communes adhérentes doivent désormais approuver par délibération la modification des statuts. Les modifications portent sur les compétences à compter du 01 janvier 2018 :

- 1) Au titre obligatoire : la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- 2) Au titre optionnelles : la création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de services au public relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et l'eau.

Le Conseil après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la modification statutaire n°2 de la communauté de communes.

Appartement communal :

Après le départ de notre locataire le 1 novembre dernier, Monsieur le Maire informe le conseil que des travaux de rénovation sont à entreprendre et vu que notre commune est en manque de logements loisirs, il serait plus judicieux de transformer ce logement en gîte communal plutôt que de continuer à le louer à l'année, les revenus devraient être supérieurs au loyer actuel.

Le conseil, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cette transformation de location en gîte communal.

Révision du zonage assainissement du Bourg de St Gal :

Le Maire explique que depuis 2 ans, nous reportons au budget investissement le projet d'étude de révision du zonage d'assainissement du bourg du village.

Celui-ci est actuellement en assainissement collectif et l'étude menée par Semerap en 2017 sur les assainissements individuels indique que nous avons 85 % de résidences qui ne sont pas aux normes. Cela

devient donc nécessaire de faire cette étude et de rechercher un bureau d'Etudes spécialisé dans ce domaine pour mener à bien ce dispositif.

Deux devis nous sont présentés : La C2EA pour un montant de 3 072 € TTC et la SECAE pour un montant de 2 160 € TTC. La prestation C2EA étant plus détaillée, il y a lieu de la retenir même si le montant est supérieur. **Le Conseil**, après en avoir délibéré accepte la proposition de la C2EA et sollicite auprès de l'Agence de l'Eau une subvention.

Travaux du Préau – Garage :

Le Maire informe que la Subvention départementale a été acceptée à hauteur de 30 % sur le montant des travaux qui s'élèvent à 9 000 €, et qu'il y a lieu de déposer avant le 15 décembre une demande de subvention auprès de l'État (DETR) à hauteur de 30 % afin de minimiser cet investissement et qu'également la Région serait susceptible d'abonder à hauteur de 20 %.

Après en avoir délibéré, **le conseil** accepte d'effectuer ces demandes de subventions auprès de l'Etat et de la Région.

Voirie communale

Bien que cette compétence soit de communauté de communes, le choix des travaux incombe au Conseil Municipal. Après réalisation des devis, le conseil accepte que des travaux soient engagés sur le chemin des Rosiers, de la Valette et des Fréchignaux pour un montant HT de 55 000 € moins les Subventions DETR et FIC.

Bar communal acceptation devis Plombielec et Souilhat :

Le Maire expose que des travaux complémentaires ont été nécessaires et que le devis de l'entreprise PLOMBIELEC est en augmentation de 838.80 € HT, soit un total de 14 104.50 € HT au lieu de 13 265.70 € HT. Qu'il y a lieu d'accepter la facture des Ets Souilhat d'un montant de 525.31 € HT représentant l'achat des derniers matériaux pour l'aménagement du Bar restaurant.

Le Conseil, après en avoir délibéré accepte l'augmentation du devis de l'entreprise Plombielec et le règlement de la facture SOUILHAT.

Achat terrains Mathey :

Le Maire expose que Mr Mathey aurait vendu sa maison, mais pas les trois terrains qui se situent à la Virade cadastrés : B 807 et 814 et la Cote B 321.

Cet achat est motivé par le fait que les terrains de la Virade sont en indivision avec Mme Chapuzet qui est décédée depuis quelques années. Les héritiers souhaitent faire don des biens de cette personne à la commune (cette affaire est engagée depuis 1 an chez Maître Jérôme Philippe).

Vu les superficies (25 ares36ca) et la nature (BT), le prix raisonnable, nous solliciterons l'EPF SMAF pour cette transaction afin de réduire les frais.

Le Conseil après en avoir délibéré accepte de donner suite à cette transaction qui sera confié à l'EPF SMAF.

Modifications budgétaires :

Augmentation des charges du personnel (emploi aidé : comptes 6218 et 6413) à hauteur de 6 402 € en contre partie des diminutions des crédits (61521 et 615221) terrains et bâtiments publics

Augmentation de la subvention bar (65737) au titre du fonctionnement à hauteur de 3 000 € en contre partie de la diminution du crédit (615228) autre bâtiments.

Questions diverses :

Mise en place de la fête de Noël, et informations sur le réseau mobile actuellement en discussion.

Fin du Conseil à 22 Heures



BUDGET 2017 COMMUNE
FONCTIONNEMENT

DEPENSES		232 275.95€	RECETTES		232 275.95€
Charges à caractère général.....	66 741.39€		Produits des services.....	200.00€	
Charges de personnel.....	52 063.00€		Impôts et taxes.....	48 437.00€	
Autres charges de gestion courante.....	65 822.44€		Dotations et participations.....	108 236.00€	
Charges financières.....	4 072.00€		Autres produits de gestion courante.....	10 000.00€	
Virement section Investissement	23 577.12€		Résultat reporté	65 402.95€	

INVESTISSEMENT

DEPENSES		31 789.00€	RECETTES		31 789.00€
Achat chaudière	10 000.00€		Remb FCTVA.....	519.88€	
Achat lave-vaisselle	5 200.00€		Excédent de fonctionnement capitalisé...	2 081.73€	
Création abribus	2 500.00€		Virement section fonctionnement	23 577.12€	
Emprunts Remb capital.....	13 447.00€		Subvention Abribus	613.00€	
Emprunt EPF/Smaf	842.00€		Solde exécution positif	4 997.27€	

BUDGET 2017 BAR
FONCTIONNEMENT

DEPENSES		10 572.44€	RECETTES		10 572.44 €
Charges à caractère général	500.00€		Dotations	10 572.44€	
Virement section investissement.....	10 072.44€				

INVESTISSEMENT

DEPENSES		51 500.00€	RECETTES		51 500.00€
Travaux rénovation Bar restaurant	50 000.00€		Virement section fonctionnement.....	10 072.44 €	
Solde exécution négatif.....	1 500.00€		Excédent de fonctionnement.....	1 927.56€	
			Emprunts travaux Bar restaurant.....	28 000.00€	
			Subvention.....	11 500.00€	



ETAT DE LA DETTE AU 1.01.2017

Date	Durée	Taux	Objet de la dette	Dettes à l'origine	Dettes 1.1.17	Annuité (Capital+ Int)
2013	8	2.70	Achat terrain Arboretum	6 500.00	4 105.87	744.28
2002	15	2,263	Acquisition maison « Labracherie »	55 000.00	4 609.25	4127.22
2007	20	4.44	Achat Maison – Marie	122 000.00	70 308.63	8 859.32
2008	14.5	5.19	Travaux Restructuration Mairie	35 000.00	15 887.86	3 094.28
2017	3	0.60	Achat Photocopieur Mairie	3 870.00	3870.00	1305.51
			TOTAL	222 370.00	98 781.41	18 130.59

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 COMMUNE



FONCTIONNEMENT

DEPENSES 167 745.49€	RECETTES 197 043.22€
Charges à caractère général..... 66 944.64€	Produits des services..... 197.00€
Charges de personnel..... 47 595.53€	Impôts et taxes..... 52 898.37€
Autres charges de gestion courante..... 31 220.71€	Dotations et participations..... 109 143.47€
Charges financières..... 4 428.07€	Autres produits de gestion courante..... 9 360.32€
	Produits exceptionnels451.76€
	Opération ordre transfert sections24 992.30€
	Résultats reportés 2015.....38 186.95 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES 43 520.11€	RECETTES 62 584.56€
Matériel informatique mairie 1 478.40€	FC TVA..... 13 471.67€
Achat photocopieur..... 4 536.00€	Excédent de fonctionnement 37 048.89€
Emprunts (remb capital)11 887.30€	Emprunt photocopieur 3 870.00€
Emprunt Epf/smaf.....626.11€	Subvention Département8 244.00€
Opération d'ordre transfert section 24 992.30€	
Déficit d'investissement 2015.....14 067.18€	



RESTES A REALISER

DEPENSES 11 000.00€
Numérotation 2 500.00€
Etude assainissement..... 4 000.00€
Matériel outillage 4 500.00€
RECETTES 3 921.00€
Subvention DETR (Etat).....3 921.00€

Excédent global de clôture : 65 402.95 €
Compte tenu des restes à réaliser

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BAR



FONCTIONNEMENT

DEPENSES 244.89 €	RECETTES 2 172.45 €
Charges à caractère général..... 244.89 €	Produits exceptionnels..... 0 €
	Résultat reporté 20152 172.45 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES 1 500.00€	RECETTES 0 €
Frais d'Etude..... 1 500.00€	Résultat antérieur..... 0 €

DEPENSES
Restes à réaliser1 500.00 €
Frais d'Etude 1 500.00 €
Déficit global de clôture : -1 072.44 €

CLUB DE L'AMITIÉ DE SAINT-GAL-SUR-SIOULE

Au revoir 2017. Bienvenue à 2018.

Avec cette année qui se termine, nous avons malheureusement eu à déplorer le décès de deux anciennes adhérentes : **Madame Monique Blanchet** et **Madame Léopoldine Geneix**. Nous pensons à leur famille. Une pensée également à celle de **Madame Patricia Gauthier**, notre dynamique correspondante de La Montagne.

Notre Club, fort d'une soixantaine d'adhérents, remercie les trois couples qui nous ont rejoint récemment.



Nos activités principales restent: les rencontres du premier vendredi du mois, en souhaitant être plus nombreux, notre repas dansant, notre loto, notre soirée théâtre et nos voyages.



Cette année, grâce à **Monsieur Tautou**, nouvel animateur du secteur 9, nous avons pu participer, avec d'autres Clubs, à une randonnée, 2 interclubs et à une journée « Aînés à vos travaux»; bien sûr, chaque rencontre est agrémentée d'un bon repas préparé par le traiteur attiré du secteur, **Monsieur Barraud**.

A la Fédération Départementale de Générations Mouvement, avec sa dévouée et dynamique présidente, **Jeannine Bon**, nous sommes nombreux, mais pas encore assez, à participer aux animations proposées : Festival à Clermont, triplette et doublette de pétanque, balade des Aînés, loto...

Pour 2018, nous aurons les mêmes activités. Au cours du mois de février, chaque adhérent recevra une liste complète des festivités proposées par le Club, la Fédération et le Secteur. D'ores et déjà, quelques dates sont fixées:

Pour la Fédération :

- ⊔ 16 mars : Festival avec Les Stentors
- 15 Mai : Triplette de pétanque
- 14 Juin: Balade des Aînés (rallye)
- 04 Octobre : Doublette de Pétanque
- ⊔ 17 Novembre : Loto

Pour le Club :

- le premier vendredi de chaque mois sauf août
- 18 Mars : Repas dansant animé par Carine et Christophe
- 20 Avril : Théâtre à la Passerelle au Pont de Menal
- 26 Juin : Voyage du Club ; déjeuner croisière à St Sartin (avec une participation financière appréciable du Club)
- ⊔ 06 Octobre : Loto
- ⊔ Du 13 au 20 Octobre : Voyage en Croatie
- 17 Novembre : Assemblée Générale

Restent à prévoir une journée avec nos amis de Pouzol.

Concernant le **Secteur 9** : Monsieur Tautou, animateur du secteur, réunit, très prochainement, les Présidents des Clubs pour décider des dates et lieux des animations habituelles.

Nos adhérents seront tenus informés du programme complet à la mi-février.

Toutes les activités 2017 ont connu un grand succès. Merci à tous ceux qui y ont participé.

L'équipe du Club de l'Amitié souhaite à tous une excellente année 2018.

Le Président du Club René FIORE



COMITE DES FETES DE SAINT GAL SUR SIOULE

Nous aurons tous une pensée particulière pour **Thérèse ARNAUD** qui nous a quittée en fin d'année 2016, et en 2017 pour **Patricia GAUTHIER** qui nous rédigeait les articles à La Montagne, et pour **Monique BLANCHET**, une de nos plus fidèles adhérentes, qui ne ménageait pas sa peine quand il s'agissait de nous aider.

FESTIVITES 2017

Le Jeudi 25 mai a eu lieu la marche « Arnaud Blanchet » qui a réuni un bon nombre de marcheurs et cavaliers sur un parcours magnifique en bord de Sioule, la bonne humeur et la convivialité étaient de mise autour de notre excellente brioche aux grattons.

Le Jeudi 13 juillet, nous avons organisé avec le comité des fêtes de Chouvigny une kermesse autour du feu d'artifice qui malheureusement n'a pu être tiré, ayant été averti au dernier moment nous avons décidé de maintenir les stands de jeux pour petits et grands ainsi que la soirée dansante animé par « Tuilerie Musique » les personnes qui sont venues ont passé un très bon moment, ce qui a récompensé tous nos efforts collectifs.

Le Vendredi 14 juillet, le vide grenier a eu lieu avec une fréquentation en augmentation, comme d'habitude, nos Chars fleuris et nos anciens tracteurs ont eu un franc succès ainsi que les traditionnels pieds de cochons.



Le Samedi 14 octobre a eu lieu la fête patronale avec un dîner dansant sur le thème des Années 80 qui a plu à grand nombre de personnes animé par Bruno qui nous a fait danser jusqu' à 2 heures du matin.

FESTIVITES 2018

Le Jeudi 10 mai : Marche « Arnaud Blanchet » à laquelle notre Monique nationale tenait tant.

Le Vendredi 13 juillet : Soirée dansante

Le 14 juillet : Vide grenier, tracteurs anciens, chars fleuris et bien entendu pieds de cochons.

Le 4 Août : Intervillage avec les communes de Chouvigny, Marcillat, Saint Quintin sur Sioule et Saint Gal sur Sioule (sous toutes réserves de changements)

Le Samedi 20 octobre : Fête patronale avec diner dansant.

Nous organiserons aussi : un repas tripes ou autre au profit d'une œuvre caritative de notre Canton, à ce jour, la date et l'œuvre caritative reste à être déterminer ; toutes vos idées seront les bienvenues.

Nous remercions de tout cœur toutes les personnes qui nous aident et participent aux différentes festivités et sans lesquelles celles-ci ne pourraient pas avoir lieu.

Toute les personnes désireuses de nous rejoindre sont les bienvenues dans une ambiance festive et conviviale.

Le comité des Fêtes vous présente ses meilleurs vœux pour cette année 2018 qui nous l'espérons comblera tous vos souhaits.



SOCIETE DE CHASSE DE SAINT GAL SUR SIOULE

En ce début d'année, l'ensemble des chasseurs de St Gal sur Sioule aura tout d'abord une pensée pour Mme Thérèse **ARNAUD**, épouse de Jean qui nous a quittée fin 2016, et pour Monique **BLANCHET** qui pour son amour des chiens, partageait souvent notre passion.

La chasse à Saint Gal sur Sioule, c'est aussi des bons moments de convivialité et de partage, en 2017, nous avons organisé une battue et un repas avec la société de chasse de Pouzol au cours de laquelle a régné bonne humeur et ambiance festive.



Au local de la chasse, nous avons continué les travaux de rénovation (eau chaude et toilettes) ainsi qu'une partie de l'isolation.

Suite au souhait de Monsieur NONY Guy de laisser la Présidence de la Chasse, nous avons procédé à la réélection du nouveau bureau le 9 juillet 2017 :

Président : Martin Éric, Vice-Président : Mathé Roche Guillaume, Trésorier : Hours Guy, Secrétaire : Roche Alain, Membres du Bureau : Nony Guy, Renon Jean Patrick, Daniel Jean Francois.

En 2017, au niveau des prélèvements, nous avons pu remarquer une petite augmentation du nombre de sangliers **(14)** par rapport aux autres années à la même époque, et **9** chevreuils.

Par contre, les renards semblent être moins présent sur notre territoire avec peu de prélèvement.

Le lièvre est resté non chassé cette saison dû à un comptage en nette diminution ce qui semble être aussi le cas dans les communes environnantes, mais les causes restent assez floues vu le peu de lièvres prélevés les autres années sur l'ensemble des sociétés.

L'ensemble des chasseurs de Saint Gal sur Sioule vous présente leurs meilleurs vœux de bonheur et de réussite pour cette nouvelle année 2018.

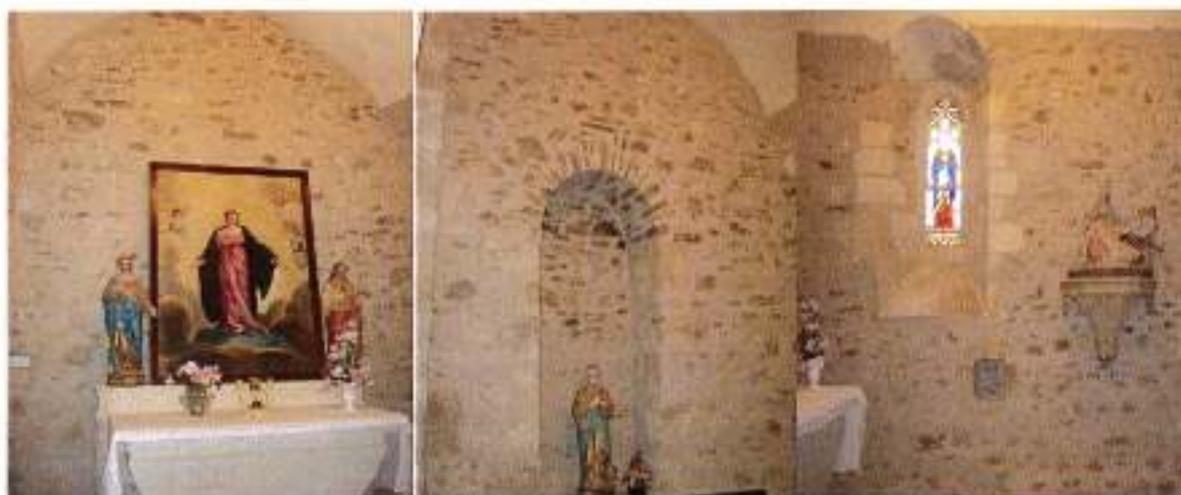


1 ère BOURSE AUX JOUETS organisée fin novembre par l'association des trésors cachés de st Gal



Noël 2017 : le spectacle de marionnettes a ravi les 16 enfants de la commune .Le Père Noël accompagné de ses ânes est venu distribuer les cadeaux.

Très belle prestation de la Cie en La de St Pourcain sur Sioule



Travaux de rénovation de la chapelle de notre église effectués par l'Ent Leclercq de St Quintin sur Sioule



Travaux de rénovation du chemin des croix et sécurisation du passage du ruisseau avec l'aide du chantier d'insertion de la Communauté de Communes « Combrailles, Sioule et Morge »



Elargissement de la route départementale à l'entrée du village (travaux demandés depuis fin 2014)

Nous pouvons remercier Mr Le Maire pour sa détermination sur ce projet

Journées des villages juillet 2017



En Mairie



Les Machelons



Les Tabarias



Chaux

Nous espérons une participation plus nombreuse cette année, et vous rappelons que ces journées sont faites pour vous, pour vos hameaux afin de vous rendre la vie plus facile et heureuse.



Journées exposition juillet



Journées exposition juillet



Journées exposition juillet

Exposition de tableaux, photos et sculptures en juillet 2017

8 exposants et plus de 150 visiteurs

Nouveau départ pour le bar-restaurant communal



Avec l'inauguration vendredi 17 novembre du bar-restaurant communal « **La Bougnate de Saint-Gal** », le maire Charles Schiettekatte poursuit sa volonté de faire de Saint-Gal-sur-Sioule un carrefour touristique... « Nous avons la chance de compter des panoramas naturels superbes, une base ULM, des activités équestres, un camping privé, des chambres d'hôtes haut de gamme et un restaurant gastronomique. La réouverture de ce lieu aujourd'hui est un gage d'attractivité supplémentaire pour nos habitants comme pour les touristes. » Une inauguration qui ponctue aussi trois années d'efforts : « La décision date de novembre 2014 pour cet établissement en sommeil depuis l'été 2014 et qui nécessitait des travaux de mise aux normes et de rénovation complète » souligne le maire qui n'a pas hésité, avec les membres de son Conseil municipal, à mettre la main au chantier !

Confiée en gérance à William et Brigitte Gaillard, propriétaires de la table gastronomique du Moulin de Saint-Gal, **la Bougnate** proposera menus ouvriers et cuisine familiale concoctés à partir de produits frais et locaux, tous les jours de la semaine à midi (et le vendredi et samedi soir). « Comme une auberge familiale en valorisant les producteurs qui nous entourent : pas la peine d'aller loin pour trouver de bons produits » souligne William Gaillard qui peine à cacher son émotion. « Dans ce projet, l'implication des élus et du maire en particulier a été incroyable tout comme celle des employés municipaux. C'est un honneur pour nous et je suis fier de dire aujourd'hui : le bar de Saint-Gal est à nouveau ouvert ! » Au quotidien, c'est Christelle Rigaud, collaboratrice de confiance de William Gaillard, qui officiera en cuisine.





L'Association de Propriétaires Forestiers Dômes et Combrailles



présente à chacune et chacun d'entre vous ses meilleurs vœux pour l'année 2018. Merci à la municipalité de nous donner une nouvelle fois l'opportunité de présenter nos actions dans son bulletin municipal.

Notre association continue son développement, la fin d'année nous a vu franchir le cap de la centaine d'adhérents. Nul doute que, suite à nos animations, le bouche à oreilles a contribué à séduire de nouveaux propriétaires forestiers, néophytes ou sylviculteurs confirmés. En effet, plus de deux cent vingt personnes ont participé aux neuf manifestations organisées sur notre territoire Dômes et Combrailles.

Notre programme 2017 a vu la concrétisation de nouvelles animations. Dans le cadre de la journée internationale de la forêt, en collaboration avec la municipalité de Cisternes-la-forêt et des professeurs des écoles, nous avons réalisé notre première plantation avec les élèves du village. Chaque enfant a ainsi pu planter son arbre, choisi parmi la douzaine d'essences proposées. Nul doute que malgré le temps hivernal, cette journée restera dans la mémoire de tous les participants. Autre nouveauté et pour sortir de nos sentiers habituels, nous avons sollicité une conférencière de l'INRA qui nous a présenté « l'Arbre » sous un jour nouveau pour nos yeux de forestiers de terrain. Cette présentation originale mais ô combien intéressante a rassemblé une cinquantaine de personnes. Bien sûr, nous avons poursuivi nos animations classiques : estimation de la valeur d'une forêt, fiscalité forestière et nouvelles aides de la région AuRA, visite d'un chantier de sciage de très gros bois, etc... et même une escapade en pays de TRONCAIS.

Pour 2018, notre plan d'actions est établi. Nous continuerons évidemment nos actions visant à aider chaque adhérent à mieux connaître sa forêt, à mieux appréhender le potentiel qu'elle recèle, à conduire une vraie gestion durable. Certes, il en va de nos intérêts particuliers de propriétaires en valorisant mieux notre patrimoine mais aussi de l'intérêt général. Rappelons qu'en France la filière forêts-bois est grandement déficitaire et que toutes les activités forestières ne sont pas délocalisables. Deux bonnes raisons parmi d'autres pour bien (et pour être mieux) s'occuper de sa forêt.



13/10/2017, TEILHET, estimer la valeur d'une parcelle.



23/3/2017 CISTERNES-LA-FORÊT, plantation avec les enfants de l'école.

Si notre association vous intéresse, même à titre de découverte, n'hésitez pas à nous contacter.

Correspondants locaux:

Jean-Louis AMADON,	Le bourg	63740 CISTERNES-LA FORÊT	tél : 04 73 87 85 08
Jean-Luc MIALON	Le bourg	63470 TORTEBESSE	tél : 04 73 22 15 97

Rédaction : Michel FANGET président.





Relevant une mission de service public déléguée par le conseil départemental pour l'accompagnement des personnes âgées de plus de 60 ans et leur entourage, le CLIC Riom Limagne Combrailles vous délivre tout type d'informations concernant les services existants, les dispositifs d'aides possibles, les structures pouvant vous accueillir, mais aussi les actions collectives et événements auxquels vous pourriez participer sur votre commune et ses environs.

Au-delà de sa mission d'information, le CLIC peut vous accompagner dans vos démarches administratives, au sein de ses locaux, par téléphone, ou en se rendant à votre domicile. Un professionnel peut également se déplacer chez vous pour évaluer l'ensemble de vos besoins et définir les interventions nécessaires à votre maintien à domicile dans les meilleures conditions (intervention d'un service d'aide à domicile, d'un service de soins infirmiers, d'un médecin généraliste, mise en place du portage de repas...). Le CLIC se charge alors de prendre contact avec tous les professionnels et de mettre en place l'accompagnement dans sa globalité.

Le CLIC Riom Limagne Combrailles prévoit également des actions collectives et événements pour votre bien-être, avec entre autres des ateliers prévention, et des moments d'échange et de partage.

N'hésitez donc pas à joindre le CLIC :

Services entièrement gratuits

**Association Réseau Seniors
CLIC Riom**

**Limagne Combrailles
73 rue Lafayette
63200 Riom**

**☎ 04 73 33 17 64
secretariat@clic-riom.fr**

Informations disponibles sur
notre site Internet :
www.clic-riom.fr





COMMUNIQUE DE PRESSE

Bulletins municipaux

Les Combrailles : destination à découvrir et à faire connaître !

Décembre 2017

La Destination Combrailles est très appréciée des personnes venant de l'extérieur pour ses paysages, sa nature, ses habitants et toutes ses activités proposées.

Et vous, connaissez-vous bien les Combrailles ?

Si oui, nous vous invitons à partager vos coins préférés ou vos activités préférées auprès de vos connaissances ou sur les réseaux sociaux. Les Combrailles sont sur Facebook, sur Pinterest, sur Instagram, sur You Tube ou encore sur Flickr, alors partagez-les ! Nous sommes preneurs de vos bons plans, nous les partagerons à notre tour !

Si non, l'Office de Tourisme des Combrailles accueille les touristes et les habitants toute l'année sur différents points d'accueil. Vous y trouverez des idées de cadeaux dans nos boutiques. Notre site Internet, www.tourisme-combrailles.fr, donne également de nombreuses informations sur les animations, sur les hébergements, sur les idées de séjour ou encore sur les sites de visite.

Nous éditons un agenda des animations tous les mois qui est envoyé à votre mairie en version numérique. N'hésitez pas à nous donner vos informations sur vos animations ou expositions.

Nous créons des journées ou séjours sur mesure dans les Combrailles et nos offres groupes sont disponibles pour les clubs et associations.

La randonnée pédestre est l'activité la plus pratiquée par les touristes et très appréciée par tous. Aussi, l'Office de Tourisme des Combrailles a créé des fiches vendues à 1 € pour parcourir nos belles Combrailles à votre rythme. Pour les enfants, plusieurs chasses aux trésors sont accessibles à tous et toute l'année : c'est le géocaching !

Et pour les plus sportifs, les Combrailles se prêtent à la pratique du VTT.

L'Office de Tourisme des Combrailles, en partenariat avec les communes traversées, et la Ligue d'Auvergne de Cyclo-tourisme a conçu ce tour à VTT, adapté aux sportifs, afin de faire découvrir ce bout d'Auvergne.



Plaisirs et adrénaline

Pas besoin d'être un professionnel du VTT, ce parcours séduira les amateurs à la recherche d'évasion et de nouvelles sensations.

Découvrir des paysages grandioses, échanger avec les habitants, partager, dormir dans des hébergements sélectionnés, proches du parcours et proposant des services adaptés aux VTTistes.

Séjours selon vos envies ou votre disponibilité

Deux variantes à la boucle de 205 km sur 3 jours sont proposées : une de 44 km ou une de 52 km réalisables en un week-end.

Pratique !

L'itinéraire est disponible sur carte IGN au 25 000. Le fichier GPX est téléchargeable. Une liste d'hébergements du classique à l'insolite, situés à proximité du tour, vous est fournie.

L'Office de Tourisme des Combrailles vous donne toutes les astuces pour vivre cette expérience en toute liberté.

Apéritif du VTT dans les Combrailles sur notre chaîne youtube « [tourismecombrailles](#) »



Contact presse :

Marie LEPISSIER

marie.lepissier@tourisme-combrailles.fr

06 83 82 33 06 - 04 73 85 82 88



Office de Tourisme des Combrailles - Place Raymond Gauvin
63390 Saint-Gervais-d'Auvergne - Tél. : +33 (0)4 73 85 80 94 - Fax : 04 73 85 79 44
www.tourisme-combrailles.fr

Solitude

La solitude, je peux en parler,
Car c'est une chose que je connais.
Être seule face à de multiples difficultés,
Sans le soutien d'une épaule pour se reposer.

Les doutes, les larmes, les drames resteront cachés.
Le courage, la dignité, tout est question de volonté. Après les coups durs
que nous réserve la vie,
La reconstruction ne peut se faire que grâce aux amis.

Se sentir entourée, aimée, transportée,
Par des gens qu'on apprécie et qui auront tout donner
Leur soutien, leur temps, leur sincérité,
Pour qu'on reprenne le goût de vivre et de s'accrocher.

C'est bien pour ça que je ne suis heureuse
Que parmi vous
et votre amitié chaleureuse
Beaucoup vont se reconnaître dans cette poésie,
C'est surtout à eux que je pense aujourd'hui,
Et c'est ma façon de vous dire Merci.





CALENDRIER DES FESTIVITES ET MANIFESTATIONS EN 2018

18 MARS	Repas dansant du club de l'amitié
09 AVRIL	Festival Ernest Montpied contes pour enfants
20 avril	Soirée théâtre du club de l'amitié à la Passerelle de Pouzol
8 mai	Commémoration fin de la deuxième guerre mondiale
10 mai	Marche (Arnaud-Blanchet) organisée par le Comité des fêtes
26 juin	Voyage du club de l'amitié à St Santin
13 juillet	Feu d'artifice au Pont de St Gal
13 juillet	Soirée dansante du Comité des fêtes
14 juillet	Vide greniers. Corso Fleuri, Repas organisé par le Comité des Fêtes
20 juillet	Concert donné en l'Eglise de St Gal par le quatuor Fa de Marcillat
27 au 29 juillet	Troisième Exposition de peinture, Sculpture à la Salle Polyvalente
4 Août	Jeux intervillages
6 octobre	Loto du Club de l'Amitié
13 au 20 octobre	Voyage en Croatie du Club de l'Amitié
20 octobre	Fête patronale .repas dansant organisé par le Comité des fêtes
11 NOVEMBRE	Commémoration fin de la première guerre mondiale et repas des Anciens
17 novembre	Assemblée Générale du Club de l'Amitié
2 décembre	Bourse aux jouets
15 décembre	Noel des Enfants